



SAÔNE-ET-LOIRE

*Liberté
Égalité
Fraternité*

RECUEIL DES ACTES
ADMINISTRATIFS SPÉCIAL
N°71-2021-059

PUBLIÉ LE 16 AVRIL 2021

Sommaire

Direction départementale des territoires de Saône-et-Loire /

71-2021-04-15-00009 - Arrêté portant subdélégation de signature relative à l'exercice de la compétence d'ordonnateur secondaire délégué du DDT à ses collaborateurs (4 pages)

Page 3

DREAL Bourgogne Franche-Comté /

71-2021-04-09-00002 - portant subdélégation de signature aux agents de la DREAL pour les missions **??** sous autorité du préfet de département de Saone et Loire (4 pages)

Page 8

Direction départementale des territoires de
Saône-et-Loire

71-2021-04-15-00009

{signataire}



PRÉFET DE SAÔNE-ET-LOIRE

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Direction Départementale
des Territoires**

Direction
Service Mission Juridique et Cabinet
Tél : 03 85 21 29 00
ddt-dlr-cab-mj@saone-et-loire.gouv.fr

Le préfet de Saône-et-Loire,
chevalier de l'ordre national du Mérite

ARRÊTÉ N° portant subdélégation de signature relative à l'exercice de la compétence d'ordonnateur secondaire délégué du DDT à ses collaborateurs

Vu le décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique,

Vu le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et départements,

Vu la convention de délégation de gestion du 15 février 2011 entre la direction départementale des territoires de Saône-et-Loire et la direction régionale de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt de Bourgogne et ses différents avenants,

Vu l'arrêté n° 71-2021-04-09-00001 du 9 avril 2021 du préfet du département de Saône-et-Loire, donnant délégation de signature à M. Jean-Pierre GORON, directeur départemental des territoires de Saône-et-Loire, pour gérer les crédits du fonds de prévention des risques naturels majeurs (ex « fonds Barnier ») et procéder à l'ordonnancement secondaire des recettes et des dépenses de l'État imputées sur les titres 2, 3, 5 et 6 des budgets opérationnels de programme suivants :

- Budget opérationnel de programme central « paysages, eau et biodiversité », n° 113,
- Budget opérationnel de programme régional « paysages, eau et biodiversité », n° 113,
- Budget opérationnel de programme central « urbanisme, territoire et amélioration de l'habitat », n° 135,
- Budget opérationnel de programme régional « urbanisme, territoire et amélioration de l'habitat », n° 135,
- Budget opérationnel de programme central « forêt », n° 149,
- Budget opérationnel de programme central « agriculture », n° 154,
- Budget opérationnel de programme central « prévention des risques », n° 181,
- Budget opérationnel de programme régional « prévention des risques », n° 181,

37 boulevard Henri Dunant – CS 80140
71040 MÂCON Cedex
Tél : 03 85 21 28 00

1/3

- Budget opérationnel de programme central « sécurité et qualité sanitaire de l'alimentation », n° 206,
- Budget opérationnel de programme régional « sécurité et qualité sanitaire de l'alimentation », n° 206,
- Budget opérationnel de programme central « sécurité et circulations routières », n° 207,
- Budget opérationnel de programme régional « sécurité et circulations routières », n° 207.
- Budget opérationnel de programme central « conduite et pilotage des politiques de l'agriculture » n° 215,
- Budget opérationnel de programme régional « conduite et pilotage des politiques de l'agriculture », n° 215,

ARRÊTE

Article 1 :

Subdélégation de signature est donnée aux gestionnaires ci-après :

- | | |
|---------------------------|---|
| - Mme Cécile DEDIENNE | Chef du Service Habitat Construction |
| - M. Laurent CHARASSE | Chef du Service Économie Agricole |
| - Mme Christine HEIDMANN | Chef du Service Urbanisme et Appui aux Territoires |
| - Mme Clémence MEYRUEY | Chef du Service Environnement |
| - M. Marc COMAIRAS | Chef du Service Circulation et Sécurité Routières |
| - Mme Bernadette FOURNIER | Chef de la Mission Connaissance des Territoires et Prospective |
| - M. Philippe ROBIN | Adjoint au chef du Service Économie Agricole |
| - M. Mathias MONZIE | Adjoint au chef du Service Urbanisme et Appui aux Territoires |
| - M. Bernard GAESSLER | Adjoint au chef du Service Environnement |
| - Mme Sylvie BARNEL | Chef de l'unité Milieux naturels et Biodiversité |
| - M. Axel SCHALK | Chef de l'unité Qualité Construction |
| - Mme Sandrine MAGNIEN | Chef de l'unité Logement public et Politiques de l'habitat (à compter du 1/05/2021 |

à effet de signer, dans le cadre de leurs attributions et compétences :

- les propositions d'engagements auprès du contrôleur financier déconcentré et les pièces justificatives qui les accompagnent,
- les actes d'engagement
- les pièces de liquidation des recettes et des dépenses,
- la constatation du service fait pour les dépenses correspondantes.

Subdélégation de signature est donnée à M. Patrice VAYER, Mme Alice MAITRE, instructeurs au titre du logement social au sein du Service Habitat Construction, pour valider tous les actes relevant de la compétence de l'ordonnateur dans l'application informatique Galion interfacée avec le système d'information financière de l'État (Chorus) :

- les engagements juridiques,
- la certification du service fait,
- les demandes de paiements,
- les ordres de recouvrer afférents.

Article 3 :

Subdélégation de signature est donnée à :

- | | |
|-----------------------------|---|
| - M. Loïc DUFFY | Adjoint au chef du Service Circulation et Sécurité Routières |
| - M. Lionel PARET | Chef de l'unité Éducation Routière |
| - M. Marc HENNEBAUT | Chef de l'unité Prospective, Études et Conjoncture |
| - Mme Catherine GOUBY | Chef de l'unité Amélioration du Parc Privé et Renouvellement Urbain |
| - Mme Marie-Hélène LACRAMPE | Adjointe au chef de l'unité Éducation Routière |

à effet de signer, dans le cadre de leurs attributions et compétences les pièces de liquidation des dépenses.

Article 3 : le directeur départemental des territoires est chargé de la notification aux bénéficiaires et de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au recueil des actes administratifs de Saône-et-Loire.

Fait à Mâcon, le **15 AVR. 2021**

Le préfet,
pour le préfet et par délégation,
le directeur départemental

Jean-Pierre Goron

DREAL Bourgogne Franche-Comté

71-2021-04-09-00002

{signataire}



PRÉFET DE SAÔNE-ET-LOIRE

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Direction régionale de l'environnement,
de l'aménagement et du logement
Bourgogne Franche-Comté

Décision n° 71 – 2021 - portant subdélégation de signature aux agents de la DREAL pour les missions sous autorité du préfet de département de Saône-et-Loire

Le Directeur régional de l'environnement, de l'aménagement et du logement de Bourgogne-Franche-Comté

VU

Le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié, relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et départements,

Le décret n°2009-235 du 27 février 2009 relatif à l'organisation et aux missions des directions régionales de l'environnement, de l'aménagement et du logement ;

Le décret du 29 juillet 2020 portant nomination de Monsieur Julien CHARLES en qualité de préfet de Saône-et-Loire ;

L'arrêté ministériel du 6 juillet 2018 portant nomination de M. Jean-Pierre LESTOILLE, ingénieur général des ponts, des eaux et des forêts, directeur régional de l'environnement, de l'aménagement et du logement de la région Bourgogne-Franche-Comté, à compter du 1er septembre 2018

L'arrêté ministériel du 1er janvier 2016 portant nomination de Madame Marie RENNE, directrice régionale adjointe ;

L'arrêté ministériel du 6 mai 2020 portant nomination de Monsieur Thomas PETITGUYOT, directeur régional adjoint ;

VU l'arrêté ministériel du 6 janvier 2021 portant nomination de Monsieur Renaud DURAND, directeur régional adjoint ;

L'arrêté préfectoral n° 18-01 BAG du 4 janvier 2018 portant organisation de la DREAL Bourgogne – Franche-Comté ;

L'arrêté de M. le préfet du département de la Saône-et-Loire du 24 août 2020 portant délégation de signature à M. Jean-Pierre LESTOILLE et lui permettant de donner aux agents placés sous son autorité délégation pour signer les actes relatifs aux affaires pour lesquelles il a lui-même reçu délégation ;

DÉCIDE

Article 1 : Pour toutes décisions et tous documents dont la signature m'a été déléguée par M. le préfet du département de la Saône-et-Loire par arrêté susvisé, délégation de signature est conférée, selon les missions dont ils ont la charge, à:

- Monsieur Renaud DURAND, directeur régional adjoint ;
- Monsieur Thomas PETITGUYOT, directeur régional adjoint ;
- Madame Marie RENNE, directrice régionale adjointe ;
- Monsieur Arnaud BOURDOIS, chef du service régional Développement Durable et Aménagement ;
- Monsieur Philippe LEFRANC, chef du service régional Transports-Mobilités, et Messieurs Pascal GIRARD et Olivier THIRION, chefs de service adjoints ;
- Monsieur Flavien SIMON, chef du service régional Prévention des Risques, Monsieur Nicolas GUERIN, chef de service adjoint, et Monsieur Antoine SION, adjoint au chef de service ;
- Madame Marie-Pierre COLLIN-HUET chef du service régional Biodiversité-Eau-Patrimoine, Madame Séverine ARTERO, chef du service adjointe, et Madame Annabelle MARECHAL, adjointe au chef de service ;
- Monsieur Dominique VANDERSPEETEN, chef de service de la mission régionale climat air énergie, Monsieur Jérôme LARIVÉ, chef de service adjoint de la mission régionale climat air énergie ;
- Monsieur Patrice CHEMIN, responsable de l'unité départementale de Saône-et-Loire et monsieur Xavier BERTUIT son adjoint ;

Article 2 : Concernant l'activité relative aux permis et certificats relevant de l'application du règlement (CE) n°338/97 du 9 décembre 1996 modifié, sans préjudice des délégations conférées à l'article 1, délégation de signature est donnée à :

- Monsieur Olivier BOUJARD, chef du département biodiversité par intérim ;
- Monsieur Philippe PAGNIEZ.

Article 3 : En matière d'installations classées pour la protection de l'environnement, de mines de déchets et substances chimiques, de canalisations et d'équipements sous pression, et sans préjudice des délégations conférées à l'article 1, délégation de signature est donnée à :

- Madame Carole MORTAS, cheffe du département risques chroniques ;
- Monsieur Yves LIOCHON, chef du département pilotage modernisation des ICPE ;
- Madame Anne-Claude ISNER, cheffe du pôle fonctionnel risques accidentels ;
- Monsieur Alain PARADIS en matière de canalisations ;
- Monsieur Benoît CHESNEAU en matière d'équipements sous pression.

Article 4 : Sans préjudice des délégations conférées à l'article 1, délégation de signature est donnée à Monsieur Jean-Charles BIERMÉ, chef du département régulation air et énergie dans les matières suivantes :

- production, transport et distribution de gaz et d'électricité ;
- utilisation de l'énergie, certificat d'économie d'énergie, consultation préalable en matière d'action de maîtrise de l'énergie ;
- certificat ouvrant droit à l'obligation d'achat d'électricité.

Article 5 : En matière de réception et de contrôle technique des véhicules, sans préjudice des délégations conférées à l'article 1, délégation de signature est donnée à Monsieur François BOULOGNE, chef du pôle véhicules, ainsi qu'aux agents habilités selon les attributions et les domaines d'activités dont ils ont la charge :

- Madame Laetitia JANSON
- Monsieur Lionel PERRETTE ;
- Monsieur Philippe GUYOT ;
- Monsieur Sébastien RYCHTER ;
- Monsieur Olivier PARIGOT ;

- Monsieur Patrick MOINE ;
- Monsieur Mathieu AMAURY
- Monsieur Radouane FIKRI
- Monsieur Jérôme LAVILLE ;
- Monsieur Francis ROBERT ;
- Monsieur Patrick JACQUET ;
- Monsieur Alain AUPECLE ;
- Monsieur Vincent REMY

Article 6 : Lorsqu'ils effectuent une période d'astreinte, ont subdélégation pour signer les actes mentionnés aux articles 2 et 4 nécessaires à la gestion d'un accident ou incident :

- Monsieur Renaud DURAND
- Monsieur Thomas PETITGUYOT
- Madame Marie RENNE
- Monsieur Francis BONZON
- Monsieur Flavien SIMON
- Monsieur Nicolas GUERIN
- Monsieur Antoine SION
- Monsieur Yves LIOCHON
- Madame Carole MORTAS
- Monsieur Franck NASS
- Monsieur Benoît CHESNEAU
- Madame Anne-Claude ISNER
- Monsieur Alain PARADIS
- Madame Malika LACHAMBRE
- Monsieur Olivier BOUJARD
- Monsieur Dominique VANDERSPEETEN
- Monsieur Jean-Charles BIERME
- Monsieur Jean-Marie ROUX
- Monsieur Mattieu DESINDE
- Monsieur Yvan BARTZ
- Monsieur Patrice CHEMIN
- Monsieur Pierre CHRISMENT
- Madame Isabelle d'AUBUISSON
- Monsieur Eric FLEURENTIN
- Madame Elodie MORCEL
- Monsieur Benoît SCHIPMANN
- Monsieur Alain SZYMCZAK

Article 7 : Cette décision sera notifiée à M. le préfet du département de la Saône-et-Loire, à M. le directeur départemental des finances publiques de Saône-et-Loire ainsi qu'aux agents ci-dessus désignés, et sera publiée au recueil des actes administratifs de la préfecture de la Saône-et-Loire.

Article 8 : Toute délégation antérieure à la présente décision et toutes dispositions contraires à celle-ci sont abrogées.

Fait à Besançon, le 09 AVR. 2021

Le directeur régional de l'environnement,
de l'aménagement et du logement


Jean-Pierre LESTOILLE

